

# Le Pacs nouveau est arrivé

Depuis hier, la procédure du Pacte civil de solidarité (Pacs) revient aux mairies. Nancy s'attend à 2.000 demandes à l'année, Metz à 1.000. Les communes rurales, certes moins sollicitées, ne voient pas que d'un bon œil cette nouvelle charge.

« On s'aime. On vient d'emménager dans notre nouvel appartement. On souhaitait officialiser notre relation », explique ce couple de Nancéiens. Les jeunes gens seront parmi les premiers pacés de la mairie de Nancy. Depuis hier, la procédure du Pacte civil de solidarité, jusqu'alors traitée par les tribunaux d'instance, revient aux communes.

Dans la cité de Stanislas, les premiers contrats seront signés à partir du 13 novembre. Le temps pour les services de s'organiser : « Nous attendons environ 2.000 Pacs à l'année. Cela fait du monde », commente Olivier Mergaux, adjoint à l'administration générale et aux affaires juridiques. Pour remplir cette nouvelle mission, la Ville va « embaucher deux personnes à temps



Daniel Midon, maire de Les Forges (Vosges) a signé le Pacs d'Eva Génin et Simon Barthelemy, dans son bureau de la mairie. Photo Jérôme HUMBRECHT

plein ». Qui devront aussi gérer l'envoi des mentions aux villes de naissance des pacés mais également les demandes de modification

ou de dissolution des Pacs précédemment signés au tribunal d'instance de Nancy couvrant également Pont-à-Mousson et Toul. « Soit 16.700 dossiers » correspondant à « 33 mètres linéaires ! », détaille l'élue.

Une charge de travail qui s'ajoute à une autre : aujourd'hui plus besoin de passer devant la justice pour changer de prénom. La démarche s'effectue en mairie : « Nous gérons deux à trois demandes de ce type par semaine ».

## Metz ne recrutera pas

Des dossiers qui ne sont pas « sans complexité », fait-on observer à l'hôtel de ville de Metz où les services ont également eu besoin d'un peu de temps pour se mettre en ordre de bataille.

Les premiers Pacs y seront signés à partir du 15 novembre : « On vient juste de recevoir les archives du tribunal d'instance couvrant Metz, Boulay et Château-Salins », explique Nathalie de Oliviera, adjointe chargée de l'état civil et des

relations aux usagers. Metz ne recrutera pas : « Nous avons redéployé les missions entre les forces vives expérimentées », poursuit l'élue qui ne cache pas son inquiétude face à des lois qui vont dans le sens « de la proximité mais qui génèrent une masse de travail toujours plus importante pour les collectivités auxquelles on demande par ailleurs de faire des économies monstrueuses ». En 2016, un peu moins de 500 mariages civils ont été célébrés à Metz qui demain aura à gérer entre « 900 à 1.000 Pacs à l'année ».

Dans les petites communes, ce transfert de compétences ne va pas sans grincement de dents. A la tête de l'association des maires ruraux de Meuse (50 communes), Sylvie Najotte s'avoue « mitigée ». Satisfaite « d'une avancée en responsabilité et en proximité », le premier magistrat de Montigny-lès-Vaucouleurs regrette le « manque de considération pour le mandat d'élue. La moindre des choses aurait été d'anticiper ». Bien sûr, « les communes

## Des contrats à la hausse

D'année en année, le nombre de Pacs s'approche du nombre de mariages civils : en Meurthe-et-Moselle en 2015, selon des données de l'Insee, 2.613 mariages ont été célébrés et 2.260 Pacs signés. Dans le Meuse, 703 mariages et 476 Pacs ; en Moselle, 3.913 mariages et 3.276 Pacs ; dans les Vosges 1.296 mariages et 879 Pacs.

Le Pacs a été instauré en 1999 pour notamment ouvrir la voie d'une reconnaissance et de nouveaux droits aux couples homosexuels. Avec l'adoption de la loi sur le mariage pour tous, le nombre de Pacs entre personnes de même sexe qui avait atteint un pic en 2010 « a atteint un point bas en 2013 », avant de remonter légèrement en 2014 (source Insee).

Le Pacs a pour but d'organiser la vie commune du couple qui doit justifier d'un même domicile. Leur solidarité se limite à celle de la vie courante. Le Pacs peut être rompu unilatéralement. Sauf testament, les partenaires ne sont pas héritiers l'un de l'autre.

rurales vont s'adapter », dit-elle. Mais à quel prix, « en l'absence de dotation » ? « Dans la mienne, la secrétaire de mairie a un contrat de 5 heures. Je ne peux pas lui demander plus de responsabilité et de travail sans compensation ».

Que les futurs pacés se le disent. Le Pacs en mairie ne sera pas empreint de plus de solennité qu'hier. « On ne pourrait pas se le permettre », avoue Olivier Mergaux. A Nancy, des plages horaires ont été définies. Metz restera « rigoureuse sur la gestion des flux de demandes ».

Marie-Hélène VERNIER

## En trois minutes chrono

Journée particulière pour Eva Génin et Simon Barthélémy, ils se pacent. Journée particulière également pour la mairie des Forges qui enregistre son premier Pacs, depuis la modification de la loi. Ce jeudi 2 novembre à 10 h 30, le maire, Daniel Midon a signé le Pacte civil de solidarité qui unit ce jeune couple de Forgerons. « Je dois signer des papiers et les remettre en main propre », indique le maire tout de même un peu perplexe devant cette grande première.

Daniel Midon s'habille de son écharpe tricolore avant de recevoir le couple dans son bureau ainsi que les papas respectifs et la marraine d'Eva. En trois minutes à peine, le temps suffisant pour parapher la convention, Eva et Simon ont officialisé leur union. « Nous avons attendu que la loi change pour nous pacser en mairie, je trouve que cela rend encore plus officielle notre démarche », avance Eva Génin. Et être parmi les premiers des Vosges à se déclarer en mairie ? « Nous sommes très heureux et ça marque encore plus le coup », sourit la jeune femme.

« Il faudra plus de temps pour manger le gâteau que pour signer les documents », plaisante le maire qui a enregistré déjà trois demandes de Pacs.

C. Du.